

3. **Schisme seigneurial.**—La présence simultanée à Nicolet de deux seigneurs prétendant à la même seigneurie, fut une cause de malaise pour la petite colonie naissante. Il en résulta deux groupes distincts de colons soumis à une censive différente, l'un comprenant les jeunes gens des Trois-Rivières, qui avaient accompagné ou précédé le seigneur Mouet et tenaient de lui leurs concessions ; . . . l'autre constitué par les cinquante soldats établis par Laubia dans la seigneurie, qui relevaient de son autorité et lui donnaient allégeance.

Ce schisme, d'ordre purement matériel, nuisit à l'homogénéité du plan de concessions, chacun des seigneurs y suivant une orientation différente. Le plan cadastral de 1709 fait ressortir clairement ce manque d'unité. Moras paraît concéder ses terrains sans un plan bien arrêté, ne s'occupant pas de l'orientation. (Voir les lots marqués : Laforce, Babie, Le Breton, Daneau, La Garenne). L'autre, suit un plan de concession bien défini et toutes ses concessions des deux côtés de la rivière et jusque dans l'Ile-à-la-Fourche, sont exactement parallèles, allant toutes du nord-est au sud-ouest.

Mais, si Moras était mauvais arpenteur, il était colon pratique et avait l'œil juste pour le choix du site de ses lots, qui sont demeurés occupés, tandis que ceux de Laubia ont presque tous été abandonnés. (Cette désertion générale explique les nombreuses lacunes de la carte de 1709, et pourquoi les lots occupés à cette date sont disséminés sans suite ni ordre apparent). Ce fut en effet sur les terres de Moras que fut bâtie la première église et établi le premier village.

Ce schisme dura trois ans, de 1669 à 1672. En cette dernière année, le litige fut porté devant l'intendant Talon, qui donna gain de cause à Laubia, personnage important, en lui octroyant la seigneurie de Nicolet, par acte du 27

